



### Un engagement en faveur d'une relance du partenariat franco-allemand

Par Mme Catherine TROENDLÉ,

Sénatrice du Haut-Rhin, Présidente du Groupe d'amitié France-Allemagne du Sénat

Constitué de près de 50 membres issus de toutes les sensibilités, le Groupe interparlementaire d'amitié France-Allemagne du Sénat, dont la présidence m'est confiée depuis 2010, a été créé en 1961, par M. Alain Poher\*. Depuis 1997, les rencontres annuelles, alternativement en France et en Allemagne, de notre Groupe d'amitié avec le Groupe d'amitié Allemagne-France du Bundesrat constituent le moment fort de l'activité de notre groupe. Structurées autour de plusieurs thèmes, portant sur l'actualité politique française, allemande et européenne, ces sessions de travail annuelles nous permettent d'aborder des sujets très divers et d'échanger sur l'état du droit et les bonnes pratiques de nos pays respectifs face à des enjeux communs, tels la lutte contre le changement climatique, la question de l'intégration, la lutte contre la radicalisation, la politique de la ville, le développement du numérique, etc.

Lors de la dernière rencontre des Groupes d'amitié à Berlin en septembre 2018, les travaux ont essentiellement porté sur la rénovation en 2019 du traité de l'Élysée. Considérant qu'il s'agit d'une chance historique pour le renforcement et l'approfondissement des relations franco-allemandes, les groupes d'amitié du Sénat et du Bundesrat ont adopté une déclaration commune, par laquelle ils insistent sur le rôle central de l'amitié franco-allemande dans la construction européenne et affirment leur volonté de contribuer aux réflexions sur la rénovation du Traité.

Nous avons notamment souligné, dans cette déclaration, que les relations franco-allemandes ne concernent pas seulement Paris et Berlin, mais aussi les collectivités territoriales, les régions et les Länder en France et en Allemagne. Ainsi, les organes en assurant la représentation dans les deux pays – le Sénat et le Bundesrat – ont une responsabilité

particulière dans le cadre de la réflexion sur les nouvelles perspectives pour la coopération franco-allemande, en coordination avec les autres acteurs.

Au titre des domaines que nous avons identifiés pour une coopération encore plus étroite figurent notamment : des initiatives conjointes sur des thèmes d'intérêt commun, une concertation renforcée en matière de transposition du droit communautaire, l'harmonisation de la législation dans le domaine de la coopération transfrontalière et la prise en compte des intérêts des régions frontalières, mais aussi l'encouragement de l'apprentissage de la langue du pays partenaire et du multilinguisme et la facilitation de l'accès à des programmes européens, en particulier pour les apprentis.

Cette démarche du Groupe d'amitié s'inscrit plus globalement dans l'action du Sénat en faveur d'une relance concrète du partenariat franco-allemand. En effet,

la commission des Affaires européennes a constitué un groupe de travail afin de fournir une contribution aux travaux de l'exécutif sur la rénovation du traité de l'Élysée. Au vu des propositions de ce groupe de travail, le Président de la commission a adopté, avec son homologue du Bundesrat, une déclaration qui insiste en particulier sur l'importance de la relation entre les territoires.

Le 22 janvier prochain, le 56<sup>e</sup> anniversaire du Traité de l'Élysée sera marqué, au Sénat, par l'adoption d'une déclaration commune des présidents du Sénat et du Bundesrat, visant à contribuer au renforcement des relations franco-allemandes et à la rénovation du traité fondateur, mais aussi à donner un nouvel élan à la coopération entre les deux institutions. ●



La délégation du Groupe d'amitié France-Allemagne du Sénat, le 21 septembre 2018 à Berlin, avec M. Roland Theis (au centre), membre du Bundesrat, Secrétaire d'État pour la Justice et pour les Affaires européennes du Land de Sarre, Plénipotentiaire du Land de Sarre pour les Affaires européennes (au centre).

\* Alain Poher (1909-1996) a été Sénateur de Seine-et-Oise, puis du Val-de-Marne, Président du Parlement européen de 1966 à 1969, Président de la République par intérim du 2 avril au 27 mai 1974 et Président du Sénat de 1968 à 1992.